

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2025

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT
D'EMPLOI - (N° 1484)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 95

présenté par

Mme Pochon, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, M. Thierry,
Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain,
M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave,
Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,
M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, Mme Voynet, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas,
Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian et M. Tavernier

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9, après le mot :

« économiques »,

insérer le mot :

« utiles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Être sans emploi donne le sentiment d'être inutile à la société, ce qui induit chez les personnes une perte de sens et d'estime de soi qui est destructrice. Il est donc important que le travail proposé aux personnes par les Entreprises à But d'emploi leur permette de se sentir à nouveau utiles. Or, vu le nombre important d'emplois à créer dans le cadre du projet TZCLD, la tentation peut exister de proposer à certains salariés des emplois occupationnels. Il importe donc, ainsi que le propose le présent amendement, d'inscrire dans la loi le caractère utile des activités exercées par les EBE qui est l'un des fondements du projet TZCLD.